



LaSPAV, Assemblée générale du 9 décembre 2020¹

I/ Rapport d'activités – II/ Perspectives

Un constat : depuis la deuxième AG de notre association (le 18 juin 2019), sa vie a continué d'être "trépidante". Malgré les longues séquences de confinement depuis mars 2020, qui ont bousculé la vie sociale et associative, travail, contacts, mobilisations et perspectives se sont développées. Mais, fait plus important, la Seine s'invite désormais de plus en plus dans le débat public métropolitain et régional. C'est une nouvelle donne qui demande une réflexion partagée renouvelée.

Merci à toutes et à tous !

Aux adhérents et sympathisants, sans qui rien n'est possible ; aux participants au Conseil d'orientation et aux groupes de travail dont les réflexions enrichissent notre démarche ; aux élus qui nous soutiennent, y compris en nous permettant de nous réunir dans des locaux publics ; aux associations qui partagent nos engagements, notamment FNE-IDF, SOS Paris, Rue de l'Avenir, l'association des riverains de Javel à Paris, les 20 signataires de la déclaration de l'île Seguin d'octobre dernier, ainsi qu'aux très nombreux contacts, compagnons de mobilisations, amis de la communauté portuaire, associations environnementales et péniches militantes que nous avons découverts et appris à connaître sur les bords de Seine depuis 3 ans... Enfin aux membres du bureau et du bureau élargi qui ont assuré animation et coordination de l'ensemble de nos travaux militants.

Ce rapport comprend 2 parties :

1/ Rapport moral de LaSPAV : Bilan de l'année de nos activités militantes

2/ Perspectives dans un contexte en train de changer

¹ L'AG annuelle prévue au mois de juillet n'ayant pu se tenir (COVID) , ce rapport concerne les 6 derniers mois de l'année 2019 et l'année 2020

I. CE QUE NOUS AVONS FAIT : 2019-2020

1. LaSPAV lanceur d'alertes suite à des constats consternants

Conformément aux objectifs qui ont conduit à sa création en 2018 en tant que lanceur d'alertes, LaSPAV a contesté en 2019/2020 le bien-fondé de différents projets, pour certains issus de « Réinventer la Seine » (appel d'offres de la Ville de Paris et d'autres villes riveraines ouvert à des groupements investisseurs-promoteurs avec leurs architectes), pour d'autres réaménageant des friches industrielles en bordure du fleuve, ou encore projetant des marinas fluviales, etc. **Ces projets ont tous le même défaut essentiel : ils sont pensés au coup par coup**, l'objectif principal étant de trouver des investisseurs, le plus souvent privés, pour monter des opérations immobilières ponctuelles, **sans aucune vision d'ensemble sur la relation du fleuve et de ses affluents aux territoires qu'ils traversent**, ne serait-ce qu'à une échelle intercommunale, alors que le sujet est d'intérêt métropolitain, régional, voire national (les 4 grands fleuves et leur bassin).

Du coup, ces projets ne prennent en compte :

- ni le rôle majeur et bénéfique des fleuves, de leurs îles et de leurs rives pour le climat urbain, en particulier pour les villes denses (couloir de ventilation, zone de fraîcheur),
- ni l'évolution des risques qui s'amplifient avec le changement climatique global (risques d'inondation mais aussi de sécheresse dans un futur proche) et du fait de la bétonisation des sols liée à l'urbanisation. Les états des lieux dressés par les différentes agences de l'eau établissent clairement la dégradation de l'écosystème fluvial liée au développement non maîtrisé de l'urbanisation sur les rives.

2/ Une méthode de réflexion - un texte d'orientation

Nous avons très vite ressenti le besoin de réunir **un Conseil d'Orientation, constitué d'une cinquantaine de personnalités** du monde professionnel, académique (chercheurs), politique, administratif, associatif, pour travailler sur les différentes thématiques liées à la présence des fleuves dans la vie et le fonctionnement des territoires. Une bonne compréhension de leurs écosystèmes complexes et fragiles, des risques majeurs qui leur sont liés, de l'évolution contemporaine des activités humaines sur les fleuves selon les situations, était indispensable afin d'élaborer une méthode qui permette d'étayer notre approche critique. Il fallait expliquer, au-delà des impacts locaux, en quoi ces projets dégradent l'environnement et vont contre l'intérêt général, et aussi proposer, dans une volonté constructive, des alternatives.

Le Conseil d'orientation de l'association, après avoir mis en place quatre ateliers thématiques pour approfondir les questions essentielles éclairant la relation du réseau fluvial aux territoires, **a élaboré en juin 2019 un "texte d'orientation" affirmant sept principes**

réalistes cadrant notre approche critique et explicitant notre démarche (cf. notre site, § Conseil d'orientation / Textes / Ateliers ; et § Publications / Newsletter).

Dans ce cadre, nous affirmons en effet **que l'écosystème fluvial (la Seine, ses îles et ses rives), est une entité vivante qu'il faut préserver – et de plus en plus réparer –**, dont le cadre juridique et la gouvernance collégiale doivent être repensés pour qu'il puisse être défendu contre ses prédateurs (bétonisation, pollution, privatisation, etc.).

Il est urgent de promouvoir les moyens d'une maîtrise publique de ces territoires, éclairée par des concertations citoyennes, pour que soit possible une politique de développement soutenable de la vallée de la Seine, tant pour en préserver les bienfaits (eau, climat, mobilité, etc.) et la qualité des paysages, que pour prévoir l'évolution des risques, au mieux de l'intérêt général. Il faut aussi garantir les nombreux services qu'offrent les fleuves aux habitants de leurs rives, à commencer par le trafic fluvial et les activités portuaires. Donc pas question de vendre à la découpe les emprises foncières mutables en bordure des fleuves, comme cela se pratique aujourd'hui.

3/ Des résultats concrets, issus le plus souvent d'actions conjointes inter-associatives

3.1 Les débuts

a) L'abandon du projet de passerelles commerciales habitées sur la Seine à Paris de 'Reinventing Cities'

Sa contestation – à l'origine de la création de l'association le 6 juin 2018, dans la foulée d'une tribune dans *Libération* signée par différentes personnalités (cf. texte sur notre site, § Tribunes) – a suscité un très fort courant de sympathie. Elle a permis d'informer le milieu professionnel, les élus, les institutions et la presse de la légèreté juridique, technique et finalement politique que constituait l'idée même d'un tel projet. La vingtaine de projets déposés par des groupements d'investisseurs et de promoteurs avec leurs concepteurs est restée dans les tiroirs. Un an après son lancement, confirmant notre analyse, un avis défavorable du Conseil d'Etat du 22/10/2019 (saisi par le gouvernement), portant sur la procédure utilisée qui ne respectait pas celle des marchés publics, obligatoire en l'occurrence, a conduit la Ville de Paris à abandonner le projet.

b) Construire sur la Place Mazas ?

L'idée d'obstruer le débouché du port de l'Arsenal sur la Seine, au mépris du bénéfice des couloirs de ventilation et du grand paysage parisien, en construisant sur un terre-plein à la hauteur de la station de métro Quai de la Rappée un immeuble de 7 étages et un autre de 3 étages a suscité l'opposition de LaSPAV. Une association locale s'est très vite constituée et le projet a semé le trouble au sein des élus du 12^e arrondissement, tous groupes politiques confondus. Nous avons constitué un dossier très documenté démontrant l'absurdité d'un tel

projet (cf. sur notre site § Mobilisations), ce qui a conforté l'association locale dans son combat pro domo. La demande très opportune de l'UNESCO de créer des zones tampons élargissant de facto le site des berges de Seine classé Patrimoine mondial au cœur du Paris historique, a provoqué l'arrêt du projet par la Ville en mars 2019. Espérons que notre message - **les quais hauts comme les quais bas de la Seine ne sont pas des terrains à bâtir** -, a été entendu et que la Ville travaille prochainement à trouver un meilleur accès aux berges basses de la Seine depuis le port de l'Arsenal.

c) Le projet d'un bâtiment d'enseignement privé de 4 étages devant la Maison de Radio-France !

La très forte implication militante de LaSPAV - étayée là aussi par un dossier historique et technique documenté - et les avis déposés auprès du Commissaire enquêteur ont contribué à renforcer les oppositions tant au sein de Radio France (distribution de tracts), que dans la population locale (réunions), les architectes des bâtiments de France (dossier) et de plus en plus les élus locaux (contacts). En définitive, constatant une absence de majorité sur ce dossier, et avertie de la menace d'un avis défavorable du service départemental de l'architecture et du patrimoine, la Ville de Paris l'a retiré de l'ordre du jour du Conseil de Paris du 13 juin 2020.

Ces deux derniers projets illustrent la période de course frénétique aux terrains à construire dans Paris et le Grand Paris de ces dernières années, frénésie qui fait oublier que, dans une ville déjà très dense, le vide a plus de valeur que le plein, qui plus est dans le site exceptionnel de la Seine dans Paris. **Comment ces propositions de rendre constructibles des esplanades publiques en bord de Seine ont-elles pu sortir des cartons de l'administration ?** Ce simple constat est inquiétant. Nous espérons que ces combats serviront à l'avenir – notamment lors de l'élaboration du prochain PLU bioclimatique – à protéger de toute constructibilité les quais hauts et bas de la Seine en les mettant en zone urbaine verte.

d) Toujours dans Paris, quai de Javel

Dès le printemps 2019, LaSPAV a soutenu l'association des riverains de Javel contre la pollution de la Seine par les centrales à béton de Calcia ; question qui a connu récemment de nouveaux rebondissements et provoqué une très large mobilisation de l'opinion et de nombreuses associations et qui a relancé, y compris de la part de la Ville de Paris, le débat sur le statut juridique à donner au fleuve. Plus largement la question des conditions d'insertion des centrales à béton et d'autres activités de production sur les quais de Paris et d'autres villes doit être reposée, tant sur le plan environnemental et paysager que dans sa dimension industrielle. Paris doit rester une ville multifonctionnelle qu'il ne faut pas transformer en site de promenade pour touristes. Ajoutons que polluer la Seine en ville ou ailleurs reste polluer la Seine. Donc déplacer le long du fleuve les sites industriels hors les villes ne change pas le niveau d'exigence environnemental nécessaire.

Les mobilisations de LaSPAV et, plus largement, le climat de fronde (*article de G. Allix 16/2/2019, Le Monde*) qui s'est ouvert dans Paris ont conduit – heureuse initiative - la Ville de Paris à mettre en place un atelier Seine à l'été 2019 auquel nous avons régulièrement participé de même qu'au Livre Blanc qui a conclu ses travaux début 2020.

3.2 Depuis un an, LaSPAV a franchi un pas important

a) Notre appel à dé-densifier la ZAC d'Ivry-Confluences et à l'ouvrir sur la Seine

L'attention de LaSPAV s'est portée sur cet énorme projet de 1,3 millions de m² de SDP emblématique des dérives de projets qui, à partir d'objectifs louables, sont insuffisamment maîtrisés, notamment du fait que, là encore, ils ne sont portés qu'à une échelle communale. Il est évident que les exigences environnementales en ces lieux, si l'on prend en considération le changement climatique, la bonne santé du fleuve, son impact sur le climat urbain et la maîtrise des risques, exige un portage au niveau métropolitain voire régional, l'équilibre financier de l'opération prise isolément ne pouvant pas être le seul critère.

Le plan masse de la ZAC ignorait les liens avec la Seine et, sous la pression de l'objectif d'équilibre financier, réduisait de plus en plus le parc de la Confluence prévu dans les études initiales de Bruno Fortier. Notre combat, mené conjointement avec une association locale (Urbanicc), a accéléré la prise de conscience de la Ville d'Ivry de la nécessité de redéfinir le plan masse avec la nomination d'une nouvelle maîtrise d'œuvre urbaine. Il met surtout en lumière l'importance d'une approche globale de l'aménagement des rives de Seine dans la zone dense de l'agglomération. Une intéressante présentation en visioconférence le 30/11 dernier des orientations de la nouvelle équipe de maîtrise d'œuvre a permis de faire le point sur le projet. Pourquoi était-il possible au début des années 2000 de réaliser un parc de 12 hectares sur la ZAC des Docks à St-Ouen et serait-il aujourd'hui impossible d'en prévoir un de 7,5 hectares à Ivry sur le site exceptionnel de la confluence ? Il y a 15 ans, Etat, Région et Ville de Paris ont aidé St-Ouen à réaliser des équipements publics majeurs. Belle vision de ce à quoi pourrait servir la métropole ! Cette solidarité, passée à la trappe ces dernières années, pourrait être remise à l'ordre du jour ; les équipes politiques ont changé, les regards également.

b) La Marina de Cormeilles en Parisis : un exemple d'absence de réflexion globale communale

La création sur 12,5 ha d'une marina de 102 000 m² SDP dans l'étroite plaine alluviale de la Seine rompait la continuité de la trame verte et bleue. Situation d'autant plus critiquable qu'immédiatement en surplomb, sur le plateau de Cormeilles, plus de 100 ha d'une nouvelle urbanisation étaient en cours. LaSPAV, s'appuyant sur l'excellent travail de la MRae Ile-de-France, a montré l'absurdité urbaine de ce projet en termes d'aménagement métropolitain. Bien qu'il semble actuellement abandonné par ses promoteurs, LaSPAV restera vigilante sur cette opération emblématique de la parcellisation des décisions d'urbanisation.

c) Bruneseau Nord au bout de la ZAC Paris Rive Gauche

Le projet de Bruneseau Nord, très peu connu des Parisiens, est un mini quartier de tours autour de l'échangeur du périphérique reconfiguré Porte d'Ivry sur la ZAC Paris Rive Gauche en bord de Seine. On n'en perçoit aujourd'hui que les tours DUO de Jean Nouvel qui s'imposent très brutalement dans la *skyline* de l'Est parisien.

Il pose cependant une question urbaine essentielle sur laquelle LaSPAV a commencé à travailler (voir notre dossier d'analyse de l'évolution des projets Bruneseau depuis 2002) et intervenir depuis un an. Quel développement de la vallée de la Seine amont entre Paris et la Confluence ? Comment prendre en compte ce grand paysage ? Doit-on des deux côtés de la Seine, à Paris-Bercy, Charenton (une tour de 200 m en projet par Bouygues Immo près de l'échangeur de la porte de Bercy), Paris-Bruneseau et Ivry, continuer un urbanisme localiste, chacun tablant sur des valeurs d'emplacement, ses propres ressources et les appétits de fonds de pension internationaux qui, il y a quelques mois encore, rêvaient d'un nouvel eldorado urbain magnifié par des images de synthèse aguichantes pour les amateurs de m² ? Est-on sûr aujourd'hui, dans le contexte d'une triple crise sanitaire, climatique, sociale, que l'urgence soit, par exemple de construire une mini défense sur Bruneseau-Nord avec, outre la tour Duo, le projet de deux nouvelles 'villes verticales' de 100 et 180 m de haut ? Rappelons que les quartiers de la rive droite, coupés de la Seine par une autoroute comme sur la rive gauche, sont très mal desservis par les transports en commun. Rappelons aussi que, faute d'arbitrages, avec le développement du télé-travail, la concurrence interterritoriale ouest-est va être très sévère. Le boulevard périphérique n'est pas une ligne Maginot et LaSPAV prône une mise à plat de ces projets dans une optique intercommunale. Des contacts ont été pris avec le comité de concertation permanent de PRG.

LaSPAV s'est mobilisée avec d'autres contre l'abattage de 21 platanes sur les quais d'Ivry en octobre dernier (malheureusement sans succès) et oriente son travail sur une approche collaborative entre les associations et des élus de Paris et d'Ivry pour 'changer la focale' sur les mutations en cours de la porte d'Ivry à la Confluence ; ceci d'autant que Paris et Eau de Paris sont d'importants propriétaires fonciers mutables dans Ivry et d'une passerelle franchissant la Seine entre Ivry et Charenton qui pourraient contribuer à cette réflexion globale .

d) La saga de l'île Seguin, un combat emblématique pour la Seine métropolitaine

Le 4 mars 2020 LaSPAV a réuni à Boulogne des élus et des associations de plusieurs villes du 92 afin de lancer une réflexion commune sur plusieurs mobilisations concernant la Seine dans le département (réaménagements de voies rapides sur les quais hauts, spéculations immobilières sur des espaces naturels dans les îles, pression de gros projets immobiliers sur des berges...).

En juillet 2020, trois enquêtes publiques ont été menées discrètement sur l'achèvement de la ZAC des rives de Seine et l'île Seguin à Boulogne, dont l'une concernait un projet de 130 000 m² de tertiaire sur la partie centrale de l'île Seguin ! Ces enquêtes ont eu un effet mobilisateur sur tout le milieu associatif environnant, bien au-delà de Boulogne et Meudon.

LaSPAV a déposé des avis très argumentés sur deux enquêtes (Loi sur l'eau et partie centrale de l'île Seguin) et s'est mobilisée dès le mois de septembre pour la constitution d'un front associatif du refus qui a débouché le 17 octobre sur une déclaration commune (**La Déclaration de l'île Seguin**) et des lettres ouvertes à deux Ministres (santé et Environnement). Vingt fédérations et associations patrimoniales et environnementales ont à ce jour rejoint le mouvement. Malgré cela, les permis de construire ont été récemment délivrés par le Maire

de Boulogne, président de GPSO (Grand Paris Seine Ouest). Une coordination des associations s'est constituée il y a deux semaines. Elle travaille sur les trois fronts juridique, médiatique et politique car l'avenir de l'Île Seguin est un sujet métropolitain et emblématique des dérives d'un urbanisme d'un autre temps. **Le temps est compté au plan juridique mais le sujet va indubitablement s'inviter dans le débat des Régionales.** Il est particulièrement démonstratif des thèmes sur lesquels LaSPAV s'est constituée – environnement, paysage, usages, démocratie – et pose par ricochet le sujet des îles de la Seine et de la Marne, en aval et en amont de Paris. **Avec le réchauffement climatique, ce sujet est désormais majeur dans l'agglomération dense.**

4/ Autres réflexions et actions permanentes

a) Réalisation d'une cartographie évolutive sur les mutations des rives en cœur d'agglomération

Au fil de l'année, les réunions régulières de l'atelier "Projets et pratiques d'usage" (cf. sur le site § Conseil d'orientation) ont abouti à la confection d'une première carte (cf. Newsletter n° 3) qui démontre l'énorme enjeu métropolitain que représente les terrains mutables en bord de Seine dont la constructibilité est estimée à plus de 11 millions de m² SDP sur les rives des principaux axes fluviaux régionaux (autant qu'autour des gares du Grand Paris Express !).

Ce premier travail de recensement a vocation à être poursuivi sous la forme d'un SIG, projet que LaSPAV ne peut porter seule en l'état. Un projet et une demande de subvention soutenue par plusieurs autres associations amies (Communauté Portuaire, FNE IDF, l'association Espaces) a été déposé à la Fondation de France au printemps. Nous n'avons pas été sélectionnés, le projet ayant suscité l'intérêt mais notre 'surface financière' n'ayant pas convaincu la Fondation. Le projet reste bien sûr d'actualité.

b) Les relations avec les écoles de paysage, d'architecture, d'ingénieurs et les milieux de la recherche.

LaSPAV, dès sa création, a souhaité s'appuyer sur les milieux académiques et professionnels pour consolider son action de vigilance. A cet égard, cette année a été riche en relations suivies avec les écoles d'architecture et de paysage (Ecoles d'architecture de la Villette, de Versailles, de Belleville, Ecole de paysage de Versailles), d'ingénieurs (Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris) travaillant sur les risques et la résilience, avec des Universités (UPEC, ...), des centres de recherche en Géographie (UFR Paris Centre) et en Urbanisme (Ecole d'urbanisme de Paris). Lorsque c'est possible, LaSPAV facilite, via des travaux d'étudiants encadrés, les relations et croisements de regards entre universités et situations locales.

c) Participation à des colloques, réflexions, séminaires autour des thématiques sur les fleuves et plus généralement sur les enjeux de l'EAU

L'association a mis en œuvre une présence forte lors de colloques, séminaires et journées d'études. Par exemple la participation à "Escalaes en Seine" (4 juillet 2019) organisée par la Mission Vallée de la Seine ; à "Citégo" de l'Institut Momentum (10 octobre 2019 et 25 février

2020) ; FNE IDF lors d'une réunion consacrée à la révision du PLU (28 février 2020) ; la coorganisation (J-J Terrin LaSPAV) d'un workshop international sur le site d'Ivry-Confluence avec l'université de Montréal (Pr. Daniel Pearl) et le PUCA du 4 au 6 mars 2020 ; présence de LaSPAV aux côtés du Parlement de la Loire lors du débat organisé en octobre sur la péniche de Petit Bain à Paris ; conférence en ligne du 11 novembre 2020 sur les droits de la nature organisée par les étudiants de Sciences-Po EELV (trois invités dont Marie Toussaint eurodéputée EELV, Gw Querrien de LaSPAV et Marine Calmet de Wild legal – cf. notre site § actualités) ; contacts avec le Collectif Eau.

5/ Communication, réseaux sociaux, presse, réunions publiques

a/ La communication de l'association

Elle se fait par son site internet www.laseinenestpasavendre.com et sa newsletter (3 numéros à ce jour, un 4^e en préparation), qui ont joué un rôle essentiel dans la popularisation des actions. Des informations sont aussi envoyées par mail soit aux adhérents et sympathisants soit au 'fichier contacts' qui comprend aujourd'hui plus de 1200 noms. Un gros effort de mise à jour de ce fichier a été réalisé depuis deux mois (un grand merci à Agostina). Le site web est géré par Charles et Gwenaël. Sur tous nos documents, un effort est fait sur la qualité rédactionnelle et la mise en page (merci à Agnès notre graphiste préférée, à Zhe et à Patrice pour les cartographies et les dessins).

Des revues (Métropolitiques, Esprit) nous ont récemment demandé un article.

Chaque mobilisation ou thématique fait l'objet d'un travail de réflexion approfondi que l'on trouve sur le site sous forme de dossier, ou de contributions (cf. la récente contribution de LaSPAV au PLU bioclimatique de la Ville de Paris).

b) Les réunions publiques

Le 11 décembre 2019, nous avons tenu notre seconde réunion publique autour du thème de La Seine et de la Métropole avec des interventions du Préfet Philizot, délégué interministériel au développement de la vallée de la Seine, et des membres de laSPAV. Ce type d'initiative est un moment d'échanges privilégié et de lisibilité de LaSPAV. Il n'y en a pas eu en 2020 du fait du confinement.

c) Relations avec la presse

LaSPAV est bien identifiée par la presse au gré des mobilisations, par le sérieux de ses dossiers et sa réactivité sur l'actualité. Des contacts réguliers se sont noués avec plusieurs journaux.

d) Les relations avec les associations

Depuis sa création, LaSPAV a été soutenu par d'autres associations (FNE, Rue de l'AVENIR, Espaces, Alternat, Notre affaire à tous...). Les contacts se sont renforcés et nous avons adhéré

à FNE Ile-de-France, outre des adhésions personnelles de membres de LaSPAV à d'autres associations et inversement. Les diverses mobilisations permettent de tisser des liens confiants avec le milieu associatif très actif et riche en Région parisienne. Nous sommes maintenant régulièrement contactés par des associations qui portent des combats proches des nôtres. Ceci renforce notre responsabilité d'association militante, sans être *pro domo*, ce qui nous différencie d'autres associations, telle 'La Seine en Partage', surtout composée d'élus et dont la vie est scandée par des temporalités plus politiques (un colloque sur les JO en novembre 2019 et un le 1^{er} décembre 2020 sur les enjeux environnementaux et la crise sanitaire). Nous avons la ferme volonté de poursuivre notre effort d'échange avec elle.

e) le bureau et le bureau élargi

Le **Bureau** est la cheville ouvrière de LaSPAV. Il se réunit régulièrement (9 réunions "officielles" depuis la dernière AG, en présentiel ou en ligne, sans compter les multiples échanges sur le mode *work in progress* pour l'élaboration de nos principaux textes ou l'organisation d'événements) afin de coordonner les actions de vigilance et d'organiser la vie de l'association. C'est un très lourd travail. Certains membres ne souhaitant pas se représenter, nous devons renforcer l'équipe du bureau, réduite à trois membres depuis juillet dernier. Le "**Bureau élargi**" permet de mobiliser des compétences sur des sujets précis (climat, hydrologie, aspects juridiques ou opérationnels) ou sur de nouveaux moyens (cartographie, informatique, site web...). Les participants ont ainsi considérablement augmenté la capacité d'action de LaSPAV, qu'ils en soient ici chaleureusement remerciés.

II. NOS ENGAGEMENTS POUR 2021

LE SUJET DE LA SEINE EMERGE AU NIVEAU REGIONAL ET METROPOLITAIN

1. La Seine est restée trop longtemps hors des radars.

Excepté le projet Paris-Rouen-Le Havre (port HAROPA) et la dynamique Seine-Aval qui occupent le devant de la scène depuis plusieurs années, la Seine n'était pas jusqu'à une période récente une priorité, ni même un thème, du débat régional.

La métropole, pourtant plus directement concernée par la responsabilité GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations), n'en a jamais fait un sujet de travail et son projet de SCOT est resté très discret sur la question. Quelques territoires dont Plaine Commune en parlent dans leur SCOT.

Etrange constat : ce qui a forgé jusqu'au nom des départements n'est pas un sujet !

Parler de grand paysage et d'écosystème, notamment dans les boucles de Seine du 92, ou entre Paris et la confluence de la Marne et de la Seine, est encore trop souvent prêcher dans le désert. Créé en 2001 par le département du Val-de-Marne, le Festival de l'OH, soutenu quelques années par la Ville de Paris, est abandonné faute de volonté politique et de moyens financiers en 2016. En fait ces dix dernières années on ne s'intéresse au fleuve que si cela peut attirer des investisseurs (cf. projets Réinventer la Seine). On a même évité de justesse en 2018 une variante de "réinventer la métropole" sous la forme "habiter en bord de Seine".

Exceptés les risques de crues bien réels (2016, 2018), les pollutions industrielles (Bouygues, Calcia, Incendie de l'Usine d'épuration d'Achères, etc.), et les bénéfices escomptés par l'activité touristique, la Seine est surtout aujourd'hui évoquée à propos des JO, soutenus par l'Etat, ou bien le rêve de la baignade pour tous en 2024 et de probables investissements colossaux dont l'efficacité n'est pas prouvée.

2. Le retour de la Seine sur la scène politique

Crise sanitaire, crise climatique, crise environnementale obligent, l'heure est à vouloir réconcilier l'homme et la nature, la nature et la ville. PLU Bioclimatique, Schéma directeur environnemental d'Ile-de-France sont à l'agenda. Le vent est-il en train de tourner ?

Les fleuves commencent à être identifiés comme des vecteurs importants de la transition écologique de nos sociétés. La désignation d'élus référents (Paris, Plaine Commune...) exprime un réveil autour du fleuve et le récent vœu adopté au conseil de Paris (à l'initiative d'élus de droite) d'une MIE (mission d'information et d'évaluation) parisienne sur la Seine

annoncent un tournant. Le débat sur le mille-feuille institutionnel de la métropole parisienne relancé par un récent projet de Loi de LRM (qui ne débouchera sur rien de concret avant 2022) sont des signes. Valérie Pécresse vient de demander la régionalisation du fleuve, d'HAROPA, et la création d'un pôle métropolitain sur la vallée de la Seine... Notons aussi que, dans la foulée de la création d'HAROPA fusionnant les ports du Havre, de Rouen et de Paris, un projet d'installations portuaires de marchandises et de navigation de tourisme ou loisirs associés à des projets immobiliers est à l'étude (pour le meilleur ou pour le pire ?).

2.1 . Mettons le droit de l'environnement au centre du projet métropolitain et régional

Qu'il s'agisse de projets immobiliers, de projets liés aux activités économiques importantes sur le fleuve et ses affluents, de projets de transports, liés au tourisme ou aux activités populaires d'appropriation des rives, nous considérons qu'ils doivent être examinés au regard des enjeux environnementaux et d'un équilibre entre ces activités qui préserve l'écosystème du fleuve.

- **2021–2022 sera une nouvelle étape pour LaSPAV.** Il devient urgent de **mettre le droit de l'Environnement** – qui nous l'espérons, va évoluer en France, dans l'UE et dans le monde – **au centre des questions d'aménagement du territoire du bassin versant de la Seine**, comme d'ailleurs de ceux des autres fleuves. Nous avons invité dès 2019 l'association "Notre affaire à tous", constituée principalement de juristes spécialisés dans le droit de la nature pour commencer à travailler dans cette direction (cf. notre site, § Conseil d'orientation, "La Seine, entité vivante ?").
- Dans l'actuel contexte de pression immobilière sur les rives des fleuves, on constate le plus souvent des abîmes entre les discours environnementaux des politiques comme des promoteurs et les réalités du terrain, à savoir la sur-urbanisation des rives et le *greenwashing* des projets. Qu'il s'agisse d'imperméabilisation des sols, de la multiplication d'obstacles à l'écoulement des eaux en cas de crue majeure (ce risque surviendra on le sait plus souvent et plus violemment du fait du réchauffement climatique) ou des nuisances liées au resserrement du couloir de ventilation naturel qu'est le fleuve et à l'amoindrissement de l'effet d'îlot de fraîcheur, il reste du chemin à parcourir ! Toutes ces nuisances sont pourtant soulignées (trop discrètement) dans toutes les études des agences de l'eau, que les élus ne lisent pas suffisamment, semble-t-il, ou dans les multiples chartes trames vertes et bleues signées ici et là.
- **Donner une personnalité juridique aux quatre grands fleuves français** (à leurs bassins) est une perspective qui paraissait fantaisiste il y a quelques années et qui est maintenant prise au sérieux et est à l'étude ici où là. La Ville de Paris souhaite en débattre et un vœu a été présenté au Conseil métropolitain du 1^{er} décembre par les élus de gauche pour la reconnaissance

d'une personnalité juridique au Fleuve. En témoigne aussi l'existence du "Parlement de Loire" et d'un mouvement récent pour donner une personnalité juridique au Rhône. Ce statut de sujet de droit du fleuve permettrait aux associations environnementales de défendre l'intégrité et la vitalité de son écosystème.

La récente annonce des ministres Barbara Pompili et Eric Dupont-Moretti, dans le Journal du Dimanche du 22 novembre dernier, d'une loi qui créera le "délit d'écocide" – au lieu d'un "crime d'écocide" comme le demandait la Convention citoyenne –, est sans doute mieux que rien mais reste une demi-mesure. Cet intitulé contradictoire qui assimile l'écocide (littéralement, tuer l'écosystème) à un délit, vide ainsi le mot de sa substance comme le déplore Valérie Cabanes.

La SPAV devra prochainement prendre des initiatives en ce sens.

2.2 . Poursuivre la mobilisation citoyenne sur les projets toxiques.

La vigilance projet est à la base de la création de LaSPAV qui l'a toujours été conçue d'une manière raisonnée et ne concernant que certains projets urbainement particulièrement néfastes, soit pour les dénoncer totalement, soit pour en améliorer le programme. Nous devons continuer dans cette direction, plusieurs sites sont évoqués dans la 1^{ère} partie de ce rapport : Ile Seguin, sujet emblématique en Région parisienne et chapelet des îles des boucles de Seine dont l'île des Impressionnistes, grands territoires de Seine amont entre Paris et la confluence Seine-Marne, concernant à la fois des projets parisiens (Bruneseau et Bercy-Charenton) que de villes du 94 (Charenton et Ivry-Confluenec) ; certains projets sur la Marne (Ile-aux-Loups). Dans Paris, nous participerons à la MIE et resterons très vigilants sur tous les projets en rive de Seine - Bruneseau, l'île de la Cité, Trocadéro-Champ de Mars, façade sur de la Seine au droit du Parc de Bercy (cf. la contribution de LaSPAV au PLU Bioclimatique). La liste n'est pas fermée, plusieurs associations dans le 92, le 94, le 77 nous ont contacté, nous travaillerons bien sûr avec elles .

2.3. Mettre en œuvre un Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) de la Seine Centrale

Le SDAGE (schéma directeur d'aménagement et de gestion de l'eau, au niveau régional) de Seine-Normandie se heurte au mille-feuille institutionnel au niveau de sa préparation, mais aussi et surtout aux agriculteurs qui le trouvent trop contraignant. Ainsi La FNSEA et des chambres d'agriculture ont-elles fait annuler en 2018 pour vice de forme le SDAGE 2016-2021, jugement confirmé en appel en août dernier.

Le projet de SDAGE 2022-2028 a été adopté le 20 octobre dernier, malgré l'opposition des industriels et des agriculteurs, les élus et les représentants de l'Etat votant pour. Cet antagonisme permet au mieux de produire des chartes signées par la plupart des élus et institutions mais vite contredites dans les faits, en particulier sous les coups de boutoir de la fièvre immobilière qui gagne les bords de Seine.

Nous militerons avec la plus grande énergie pour l'adoption d'un **SAGE (Schéma d'aménagement et de Gestion de l'Eau) en Seine Centrale** urbaine ainsi que pour un SAGE Seine amont qui n'ont jamais été créés, sujet fondamental qui englobe la régulation urbaine et environnementale et qui recoupe celui des compétences et de la gouvernance.

2.4. Poursuivre l'activité collaborative de LaSPAV auprès des institutions, des élus et des citoyens

L'actualité parisienne de 2019 ('Réinventer la Seine') a offert une tribune citoyenne à LaSPAV et lui a permis d'être reconnue comme interlocuteur par les élus parisiens, les institutions en charge de la Seine, VNF, plusieurs élus de villes de banlieue dans le 93, 94, 92. Une relation permanente s'est nouée avec le préfet François Philizot, délégué interministériel au développement de la vallée de la Seine. Des contacts avec des groupes politiques du Conseil de Paris et de la Région ont été pris à leur demande en septembre 2020. Des membres du bureau élargi de l'association participent au mouvement de renouvellement de la pensée sur l'avenir métropolitain (web séminaire de Pierre Mansat du 4/12/2020). **Ces contacts viennent en écho à notre investissement dans les mobilisations locales, ils vont pour nous dans le sens d'une prise de conscience de l'urgente nécessité d'intégrer le fleuve dans les politiques métropolitaines et régionales.**

Conclusion

Ce rapport "Bilan et perspectives" ne prétend pas à l'exhaustivité. Au terme de 3 ans d'existence, d'actions et de réflexions menées collectivement, les idées qui ont fondé la création de notre association se sont non seulement précisées mais elles gagnent en audience. La Seine devient un sujet, cela ne peut que nous réjouir !

Nous occupons une place singulière dans le paysage institutionnel et associatif. Sachons continuer dans cette voie, combiner militantisme de lanceurs d'alertes et force de réflexion et de proposition. Merci de vos remarques et contributions pour notre AG du 9 décembre. Il va sans dire que cela demande et demandera de mieux nous organiser, de faire en sorte que celles et ceux qui sont prêts à s'investir dans l'association le puissent, que tous les contacts et adhérents trouvent leur place dans ce travail collectif que nous avons entrepris. Nous en parlerons également le 9/12 et vous ferons des propositions en ce sens en début de semaine prochaine.

le 2/12/2020

Gwenaél Querrien, Bernard Landau, Marcel Rousset Deschamps.